



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## II - Produits de placement

### II. 2 - Autres produits de placement

Applicable au 3 mai 2021

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2017-01

### Questions-réponses – Interdiction des communications à caractère promotionnel relatives à la fourniture de services d'investissement portant sur certains contrats financiers

Version consultée

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

[↘ Article L. 533-12-7 du code monétaire et financier](#) [↗](#)

↳ Article 314-7 du règlement général de l'AMF [↗](#)

## Archives

- ✓ Du 04 septembre 2018 au 02 mai 2021 | Position DOC-2017-01

**Questions-réponses – Interdiction des communications à caractère promotionnel relatives à la fourniture de services d'investissement portant sur certains contrats financiers**

↓ **Télécharger la doctrine**

### Textes de référence

↳ Article L. 533-12-7 du code monétaire et financier [↗](#)

↳ Article 314-7 du règlement général de l'AMF [↗](#)

- ✓ Du 15 novembre 2017 au 03 septembre 2018 | Position DOC-2017-01

**Questions-réponses – Interdiction des communications à caractère promotionnel relatives à la fourniture de services d'investissement portant sur certains contrats financiers**

↓ **Télécharger la doctrine**

### Textes de référence

↳ Article L. 533-12-7 du code monétaire et financier [↗](#)



📄 Article 314-31-1 du règlement général de l'AMF [↗](#)

✓ Du 10 janvier 2017 au 14 novembre 2017 | Position  
DOC-2017-01

### Questions-réponses – Interdiction des communications à caractère promotionnel relatives à la fourniture de services d'investissement portant sur certains contrats financiers

↓ Télécharger la doctrine

#### Textes de référence

📄 Article L. 533-12-7 du code monétaire et financier [↗](#)

📄 Article 314-31-1 du règlement général de l'AMF [↗](#)

#### Mots clés

CFD

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

